

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121214-2012_A198-DE
Date de télétransmission : 19/12/2012
Date de réception préfecture : 19/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A198

OBJET : Finances - Avance de trésorerie 2013 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC du centre-ville de Trets

Le 14 décembre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 7 décembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURICE Jany - MERGER Reine - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MOHAMMEDI Amaria - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : DEVESA Brigitte suppléée par SKRIVAN Fleur - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MICHEL Marie-Claude suppléée par MENGEAUD Julien - POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRAMI Helliott donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle donne pouvoir à BENON Charlotte - CHORRO Jean donne pouvoir à LOUIT Christian - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MORBELLI Pascale - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - JONES Michèle donne pouvoir à MERGER Reine - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à PIERRON Liliane - LEGIER Michel donne pouvoir à MARTIN Régis - MARTIN Richard donne pouvoir à ORCIER Annie - MATAS Henri donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BENNOUR Dahbia - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à AREZKI Alain - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à RENAUDIN Michel - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CASSAN René - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - MEDVEDOWSKY Alexandre - QUARANTA Alain - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_12

CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2012

Rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Ressources/Finances

Objet : Avance de trésorerie 2013 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC du centre ville de Trets.
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC du centre ville de Trets, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite la Communauté pour l'octroi d'une avance de trésorerie remboursable de 1 200 000 € sur l'exercice 2013. En effet, conformément à l'article 34 du contrat de concession, le concessionnaire peut solliciter le versement d'une avance renouvelable, dans les conditions définies par l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2010-A189 du Conseil communautaire du 10 décembre 2010, la Communauté du Pays d'Aix a approuvé le dossier de création de la ZAC du centre ville de Trets. La réalisation de cette ZAC a été confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre d'un contrat de concession adopté par la délibération n°2011-B129 du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2011.

Par courrier en date du 10 octobre 2012 la SPLA Pays d'Aix Territoires a transmis à la CPA un bilan prévisionnel actualisé, faisant apparaître les moyens financiers à mobiliser pour réaliser les travaux d'aménagement. En s'appuyant sur les dispositions de l'article 34 du contrat de concession, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite auprès de la Communauté une avance de trésorerie pour l'année 2013, d'un montant de 1 200 000€, remboursable avant le 31 décembre 2013, conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement. Cette avance sera versée à la SPLA Pays d'Aix Territoires au mois de janvier 2013.

En effet, selon les termes de l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales, « le concédant peut consentir des avances justifiées par un besoin de trésorerie temporaire de l'opération ; [...] ces avances font l'objet d'une convention approuvée par l'organe délibérant du concédant et précisant leur montant, leur durée, l'échéancier de leur remboursement ainsi que leur rémunération éventuelle ».

La convention d'avance de trésorerie entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires est jointe en annexe de ce rapport.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1523-2;

VU la délibération n°2010-A189 du 10 décembre 2010 du Conseil communautaire créant la ZAC Centre-ville ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2011 portant sur l'approbation de la nouvelle concession d'aménagement relative à la réalisation de la ZAC Centre-ville de Trets avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ;

VU le courrier de sollicitation en date du 10 octobre 2012 du Directeur de la SPLA Pays d'Aix Territoires, accompagné du bilan prévisionnel actualisé de l'opération ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 13 novembre 2012,

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 novembre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** une avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires d'un montant de 1 200 000 euros remboursable au 31 décembre 2013 dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC centre ville de Trets.

- **APPROUVER** les termes de la convention d'avance de trésorerie entre la CPA et la SPLA Pays d'Aix Territoires.
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention avec la SPLA Pays d'Aix Territoires, ainsi que tout document afférent à ce dossier.
- **CHARGER** Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté du Pays d'Aix d'opérer les mouvements financiers et comptables correspondants.

CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA REALISATION DE LA ZAC DU CENTRE VILLE DE TRETS

Convention d'avance de trésorerie pour 2013 Entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Maryse JOISSAINS MASINI, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012,

Désignée ci-après par la Communauté

D'une part,

ET

La Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 500 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le n° 520 668 443, dont le siège social est à Aix en Provence au 2 rue Lapierre, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ en sa qualité de Président du conseil d'administration et Directeur Général.

Désignée ci-après par la SPLA Pays d'Aix Territoires

D'autre part,

ARTICLE 1 : Il est préalablement exposé ce qui suit

La Communauté a confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la réalisation d'une opération de réalisation de la ZAC du centre ville de Trets.

A ce titre, le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements prévus dans la concession ainsi que la réalisation d'études nécessaires à leur exécution. La SPLA Pays d'Aix Territoires est donc chargé de poursuivre les actions de requalification du centre ancien ainsi que de réaliser un programme de construction mixte comprenant de l'habitat, des petits commerces et des bureaux.

ARTICLE 2 : Avance consentie par la Communauté du Pays d'Aix à la SPLA

Pour permettre à la SPLA Pays d'Aix Territoires de poursuivre sa mission et de faire face aux dépenses à venir, et dans l'attente des recettes définitives provenant de la revente des immeubles, la Communauté du Pays d'Aix lui consent une avance de trésorerie sur l'exercice 2013.

Cette avance de trésorerie s'élève à 1 200 000 euros conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement joint ci-après.

Cette avance de trésorerie 2013 consentie par la CPA sera remboursée par la SPLA Pays d'Aix Territoires au 31 décembre 2013.

ARTICLE 3 : Conditions financières particulières

Au cas où l'opération concernée se trouve temporairement en situation excédentaire de trésorerie sur l'année 2013, la SPLA Pays d'Aix Territoires valorisera les produits générés par cet excédent sur l'index TAM afin de les imputer sur les produits financiers de l'opération.

ARTICLE 4 : Remboursement anticipé en cours d'année

Le cas échéant et à la demande de la Communauté du Pays d'Aix, la SPLA Pays d'Aix Territoires devra procéder au remboursement anticipé de cette avance.

Fait à Aix-en-Provence

Le

*Le Président de la
Communauté du Pays D'Aix*

*Le Président Directeur Général
de la SPLA Pays d'Aix Territoires*

Maryse JOISSAINS MASINI

Gérard BRAMOULLÉ

Z.A.C CENTRE VILLE DE TRETS - BILAN FINANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

ACTUALISATION DU 5/10/2012

	Dernier CRPO 2011 € HT	Réalisation 2011 € HT	Cumulé-réalisé au 31-12-11 € HT	Prévision 2012 € HT	Prévision 2013 € HT	CRPO actualisé 2011-2021 € HT
Cessions	10 740 000	230 000	230 000	0	230 000	16 735 000
Participations constructeurs	4 160 000	0	0	0	520 000	4 160 000
Participation CPA apport en nature	2 358 000	2 357 513	2 357 513	0	2 357 513	2 357 513
Participation CPA	5 784 000	800 000	800 000	600 000	600 000	5 784 000
Subv autres collectivités	2 209 200	0	0	0	276 159	2 209 200
Produits de gestion	130 000	18 482	18 482	25 487	20 000	135 487
TOTAL DES PRODUITS	31 381 200	3 405 995	3 405 995	625 487	1 646 159	31 381 200
Maîtrise des sols	14 283 000	259 752	259 752	0	2 560 246	14 283 000
Etudes préliminaires	2 358 000	2 357 513	2 357 513	40 000	50 000	2 357 513
Travaux et honoraires	10 540 000	7 660	7 660	225 618	134 000	10 442 340
Rémunération aménageur	2 881 466	314 483	314 483	249 600	259 594	2 881 466
Frais financiers trésorerie	160 000	167 014	167 014	32 487	15 000	160 000
Frais financiers sur emprunt	580 000	-13 446	-13 446	0	114 000	580 000
Frais divers	464 823	11 483	11 483	47 687	50 000	465 311
TVA sur marge	113 911	0	0	0	0	113 911
TOTAL DES CHARGES	31 381 200	3 104 458	3 104 458	595 392	3 182 832	31 381 200
SOLDE D'EXPLOITATION	0	301 536	301 536	30 095	-1 536 682	0
Tiers clients		127 440	127 440	-127 440		
Tiers fournisseurs		-8 096	-8 096	8 096		
Etat TVA		-10 116	-10 116	10 116		
Clients crédateurs		-55 666	-55 666	55 666		
CREANCOES ET DETTES		53 582	53 582	-53 582		
Avances trésorerie reçues		1 000 000	1 000 000	1 000 000		
Avances trésorerie remboursées		-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000		
Mobilisations emprunts		0	0	0		
AVANCES ET REMBOURSEMENTS		0	0	0		
SOLDE FIN DE CHAQUE EXERCICE		355 098	355 098	-23 467		
TRÉSorerIE CUMULÉE		355 098	355 098	-23 467		
Acquisitions foncières réalisées m²	1 500	600	2 100	4 000	8 000	surface à remettre
Cessions réalisées m²	0	200	2 000	600	8 000	à la collectivité
SURF OPER' m²	66 900	1 500	1 500	3 400	3 400	3 000
REM. AMENAG.	2 881 466	167 014	167 014	249 600	259 594	2 881 466

SPLA P.A.T. - ZAC centre ville Trets - CRAC 2011 - Actualisation du 5/10/2012

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

Aix en Provence, le 10 octobre 2012,

Monsieur SERRE
Directeur Général des Services
COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
CS 40868
13611 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Affaire suivie par : Vanessa GARELLO
Relations financières avec les communes
Téléphone : 04 42 93 78 58
Mail : vgarello@agglo-paysdaix.fr

N N/Réf : MJG/SS N° 1139/2012

Objet : Demande d'avance de trésorerie
à la Communauté du Pays d'Aix
dans le cadre de la ZAC du centre ville de Trets – 2011/2021

Monsieur le Directeur,

Le Conseil Communautaire a voté le 10 décembre 2010 la création de la Zone d'Aménagement Concerté du centre ville de Trets et le Bureau de la Communauté a confié le 21 avril 2011 la concession d'aménagement à la S.P.L.A Pays d'Aix Territoires.

Le bilan prévisionnel global actualisé au 5 octobre 2012 fait apparaître un besoin en trésorerie de 1 205 051 € pour l'année 2013.

Il conviendrait donc de prévoir de verser à la S.P.L.A une avance de trésorerie d'un montant de 1 200 000 € remboursable avant le 31 décembre 2013, conformément au montant indiqué dans le bilan prévisionnel ci-joint.

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

Et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur

Jean-Louis VINCENT

CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA REALISATION DE LA ZAC DU CENTRE VILLE DE TRETS

Convention d'avance de trésorerie pour 2013 Entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Maryse JOISSAINS MASINI, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012,

Désignée ci-après par la Communauté

D'une part,

ET

La Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 500 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le n° 520 668 443, dont le siège social est à Aix en Provence au 2 rue Lapierre, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ en vertu de sa qualité de Président du conseil d'administration et Directeur Général.

Désignée ci-après par la SPLA Pays d'Aix Territoires

D'autre part,

ARTICLE 1 : Il est préalablement exposé ce qui suit

La Communauté a confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la réalisation d'une opération de réalisation de la ZAC du centre ville de Trets.

A ce titre, le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements prévus dans la concession ainsi que la réalisation d'études nécessaires à leur exécution. La SPLA Pays d'Aix Territoires est donc chargé de poursuivre les actions de requalification du centre ancien ainsi que de réaliser un programme de construction mixte comprenant de l'habitat, des petits commerces et des bureaux.

ARTICLE 2 : Avance consentie par la Communauté du Pays d'Aix à la SPLA

Pour permettre à la SPLA Pays d'Aix Territoires de poursuivre sa mission et de faire face aux dépenses à venir, et dans l'attente des recettes définitives provenant de la revente des immeubles, la Communauté du Pays d'Aix lui consent une avance de trésorerie sur l'exercice 2013.

Cette avance de trésorerie s'élève à 1 200 000 euros conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement joint ci-après.

Cette avance de trésorerie 2013 consentie par la CPA sera remboursée par la SPLA Pays d'Aix Territoires au 31 décembre 2013.

ARTICLE 3 : Conditions financières particulières

Au cas où l'opération concernée se trouve temporairement en situation excédentaire de trésorerie sur l'année 2013, la SPLA Pays d'Aix Territoires valorisera les produits générés par cet excédent sur l'index TAM afin de les imputer sur les produits financiers de l'opération.

ARTICLE 4 : Remboursement anticipé en cours d'année

Le cas échéant et à la demande de la Communauté du Pays d'Aix, la SPLA Pays d'Aix Territoires devra procéder au remboursement anticipé de cette avance.

Fait à Aix-en-Provence

Le

*Le Président de la
Communauté du Pays D'Aix*

*Le Président Directeur Général
de la SPLA Pays d'Aix Territoires*

Maryse JOISSAINS MASINI

Gérard BRAMOULLÉ

ZAC CENTRE VILLE DE TRETS - BILAN FINANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION

ACTUALISATION DU 5/10/2012

	Dernier CRPO approuvé € HT	Réalisation 2011 € HT	Cumulé-réalisé au 31.12.11 € HT	Prévision 2012 € HT	Prévision 2013 € HT	CRPO actualisé 2011-2021 € HT
Cessions	16 740 000	230 000	230 000	0	230 000	16 735 000
Participations constructeurs	4 160 000	0	0	0	520 000	4 160 000
Participation CPA apport en nature	2 357 513	2 357 513	2 357 513	0	600 000	2 357 513
Participation CPA	5 784 000	800 000	800 000	600 000	600 000	5 784 000
Sauf autres collectivités	2 299 200	0	0	0	276 150	2 299 200
Produits de gestion	130 000	18 482	18 482	25 487	20 000	135 487
TOTAL DES PRODUITS	31 381 200	3 405 995	3 405 995	625 487	1 646 150	31 381 200
Maintise des sols	14 283 000	259 752	259 752	0	2 560 248	14 283 000
Maintise des sols apport comédiant	2 357 513	2 357 513	2 357 513	0	50 000	2 357 513
Etudes préalables	7 660	7 660	7 660	40 000	134 000	97 660
Travaux et honoraires	10 540 000	314 483	314 483	225 618	259 594	10 442 380
Rémunération aménageur	2 881 466	167 014	167 014	249 600	15 000	2 881 466
Frais financiers trésorerie	160 000	-13 446	-13 446	32 487	114 000	160 000
Frais financiers sur emprunt	580 000	0	0	0	50 000	580 000
Frais divers	464 823	11 483	11 483	47 687	0	465 311
TVA sur marge	113 911	0	0	0	0	113 911
TOTAL DES CHARGES	31 381 200	3 104 458	3 104 458	585 392	3 182 832	31 381 200
SOLDE D'EXPLOITATION	0	301 536	301 536	30 095	-1 536 682	0
Tiers clients		127 440	127 440	-127 440		
Tiers fournisseurs		-8 096	-8 096	8 096		
Etat TVA		-10 116	-10 116	10 116		
Clients créditeurs		-55 666	-55 666	55 666		
CREANCS ET DETTES		53 562	53 562	-53 562		
Avances trésorerie reçues		1 000 000	1 000 000	1 000 000		
Avances trésorerie remboursées		-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000		
Mobilisations emprunts		0	0	0		
remboursements emprunts		0	0	0		
AVANCES ET REMBOURSEMENTS		0	0	0		
SOLDE FIN DE CHAQUE EXERCICE		355 038	355 038	-23 267	-1 536 682	0
TRESORERIE CUMULEE		355 038	355 038	331 551	-1 205 057	0
Acquisitions foncières réalisées n°	1 500	600	2 100	4 000	8 000	surface à remettre
Cessions réalisées n°	0	200	200	0	8 000	à la collectivité
SURF OPER° n°	66 000	1 500	1 900	3 400	3 400	3 000
RENT AMENAG.	2 381 488	167 014	167 014	249 600	259 594	2 381 488

SPLA P.A.T. - ZAC centre ville Trets - CRAC 2011 - Actualisation du 5/10/2012

Le Maire
Jean-Louis VINCENT

OBJET : Finances - Avance de trésorerie 2013 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC du centre-ville de Trets

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68
Pour	135
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



19 DEC. 2012